



DÉCLARATION DU BUREAU DU COMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

1 novembre 2023

LE BUREAU RENOUVELLE SES APPELS À UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT DANS LA BANDE DE GAZA

Le Bureau réitère son appel en faveur d'une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenu dans la bande de Gaza conduisant à une cessation des hostilités, comme il l'a été demandé dans sa déclaration du 17 octobre et à une majorité écrasante à [l'Assemblée générale](#) le 27 octobre.

Les bombardements intensifs et incessants d'Israël sur les zones densément peuplées de la bande de Gaza, depuis le 7 octobre, et sa récente invasion terrestre du nord de Gaza ont fait près de 9 000 morts palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, quelque 22 000 autres blessés et 2 000 portés disparus, très probablement restant sous les décombres. Ces attaques aveugles contre des civils et des biens de caractère civil constituent de graves violations du droit international et doivent cesser immédiatement. Israël, puissance occupante, doit s'acquitter de son obligation, notamment pour permettre et faciliter l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils palestiniens de Gaza, y compris de la nourriture, de l'eau, du carburant, de l'électricité et des fournitures médicales.

Le Bureau exige une fois de plus le plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que l'arrêt des attaques aveugles contre les civils palestiniens et israéliens et les biens protégés, y compris les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et les installations de l'ONU – quelque 70 membres du personnel de l'UNRWA ont également été tués lors des bombardements. Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale, le Bureau appelle également à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les civils qui sont illégalement retenus captifs.

La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés alors que cette horrible Nakba continue d'être infligée au peuple palestinien. Le Bureau condamne les voix persistantes en Israël qui incitent à la haine et à la déshumanisation des Palestiniens, ainsi que les appels provocateurs à leur transfert forcé de leur terre ancestrale et à la « destruction » de la bande de Gaza. Le Bureau souligne qu'il est urgent que les mécanismes internationaux des Nations Unies, y compris la Cour pénale internationale, recueillent des éléments de preuve pour garantir l'obligation de rendre des comptes pour tous les crimes perpétrés.

Le Bureau est également gravement préoccupé par l'escalade des tensions et de la violence des colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Des responsables du gouvernement israélien ont ouvertement distribué des armes d'assaut aux colons israéliens extrémistes qui ont intensifié leurs attaques et déplacé de force des villages palestiniens entiers dans les collines du sud d'Hébron, avec le soutien de l'armée d'occupation israélienne. Le Bureau met en garde contre le fait que de telles actions déstabiliseront d'avantage la Cisjordanie et conduiront à plus de violence.

La force ne mettra pas fin aux aspirations nationales palestiniennes légitimes. Seul le respect de leurs droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et au retour, et un processus de paix crédible conduisant à la mise en œuvre de la solution à deux États la rendra possible. Cela reflète le consensus écrasant de la communauté internationale, et ses paramètres sont bien connus : deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine. Cette formule, fondée sur le droit international et les résolutions de l'ONU, est la voie la plus viable vers une paix juste et durable dans la région. **FIN**

Suivez le Comité des droits palestiniens : <https://www.un.org/unispal>

